



DE : Pôle Emploi

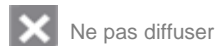
A :

LE : 7 novembre 2012



Séminaire bilan d'étape de l'AED

7 novembre 2012



Ne pas diffuser



Document de travail



Document pouvant être diffusé

Ordre du jour du séminaire

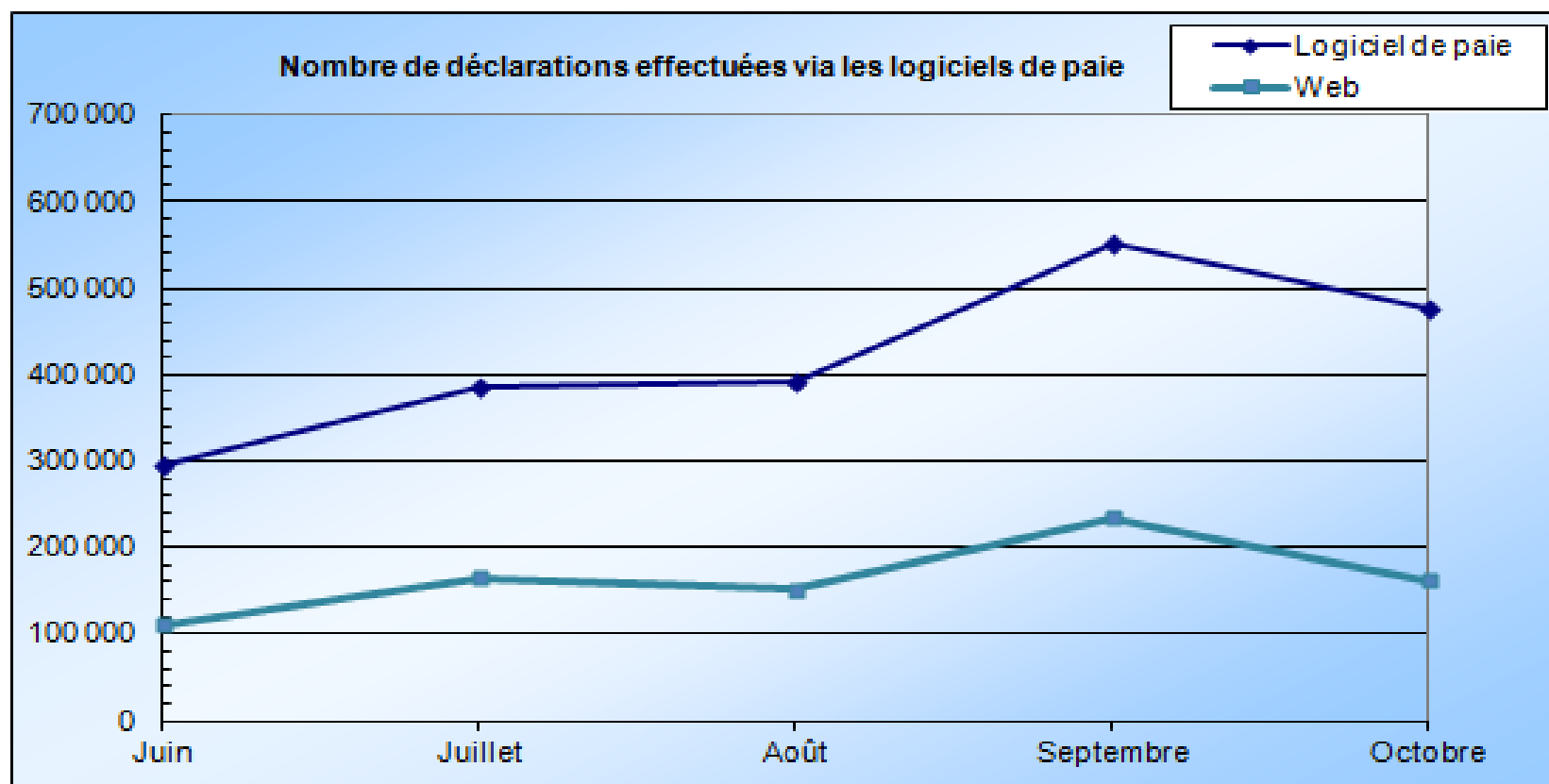
9h30 – 9h45	1 - Bilan quantitatif de l'AED
9h45 – 10h00	2 - Bilan qualitatif de l'AED
10h00 – 10h30	3 - Synthèse des réponses au questionnaire
10h30 – 11h00	4 - Les axes d'évolutions de l'AER Intervention de M. Didier Gutton (Unedic)
11h00 – 11h20	5 - Intervention de M. Daniel Urbani (Pôle Emploi)
11h20 – 11h40	6 - Étapes à venir sur la DSN Intervention de Mme Elisabeth Humbert-Bottin (GIP MDS)
11h40 – 12h00	7 - Intervention de M. Reynald Chapuis (Pôle Emploi)
12h00 – 12h30	8 - Questions / réponses

9h30 – 9h45

1 - Bilan quantitatif de l'AED

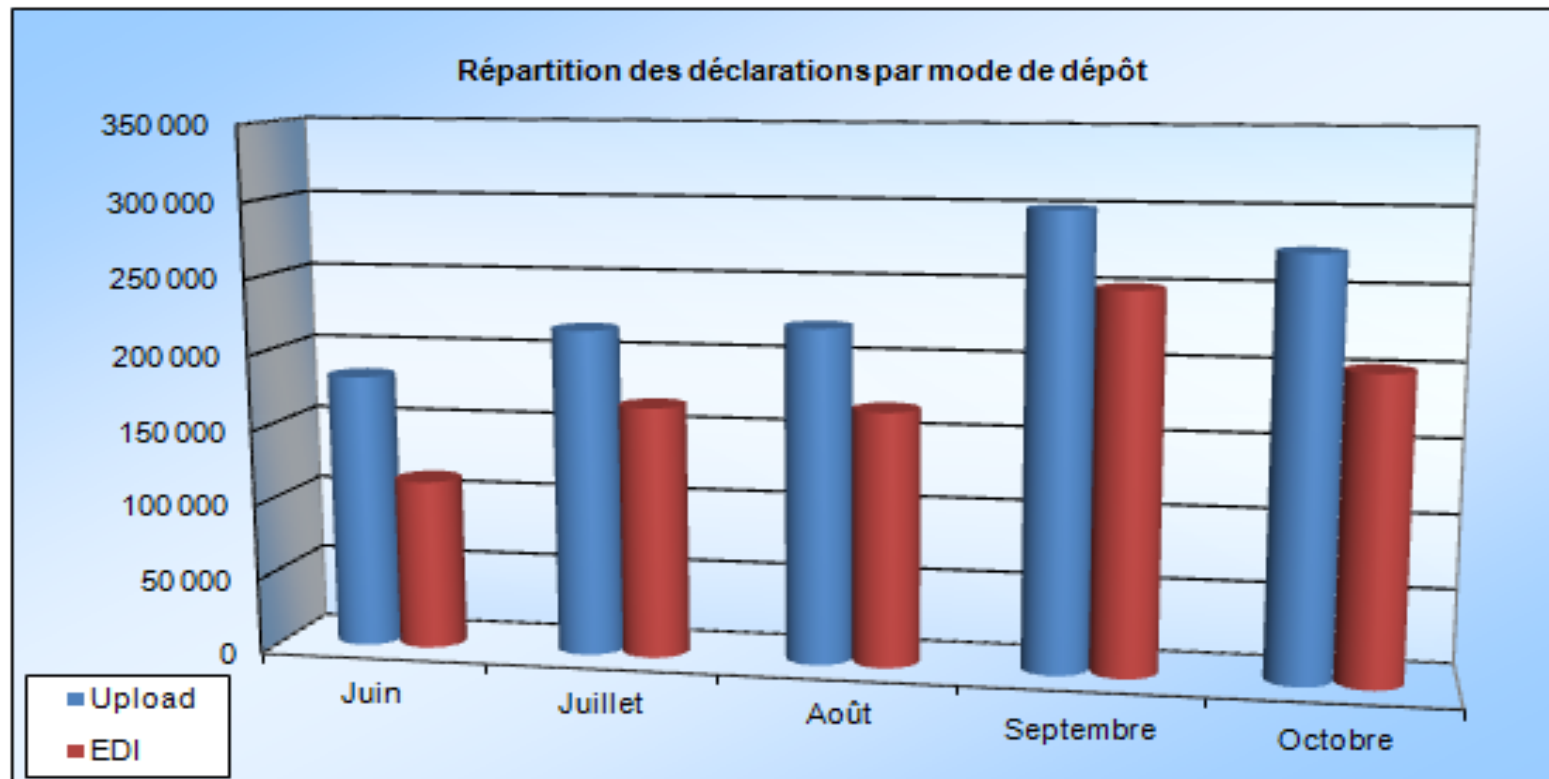
1 - Bilan quantitatif de l'AED

Evolution du nombre de déclarations reçues de juin à octobre 2012



1 - Bilan quantitatif de l'AED

Répartition des déclarations des logiciels de paie par mode de dépôt



En septembre, environ 25 000 AED transmises par jour par les logiciels de paie

1 - Bilan quantitatif de l'AED

Homologation :

- 126 homologations terminées
- 22 homologations en cours

AE papiers

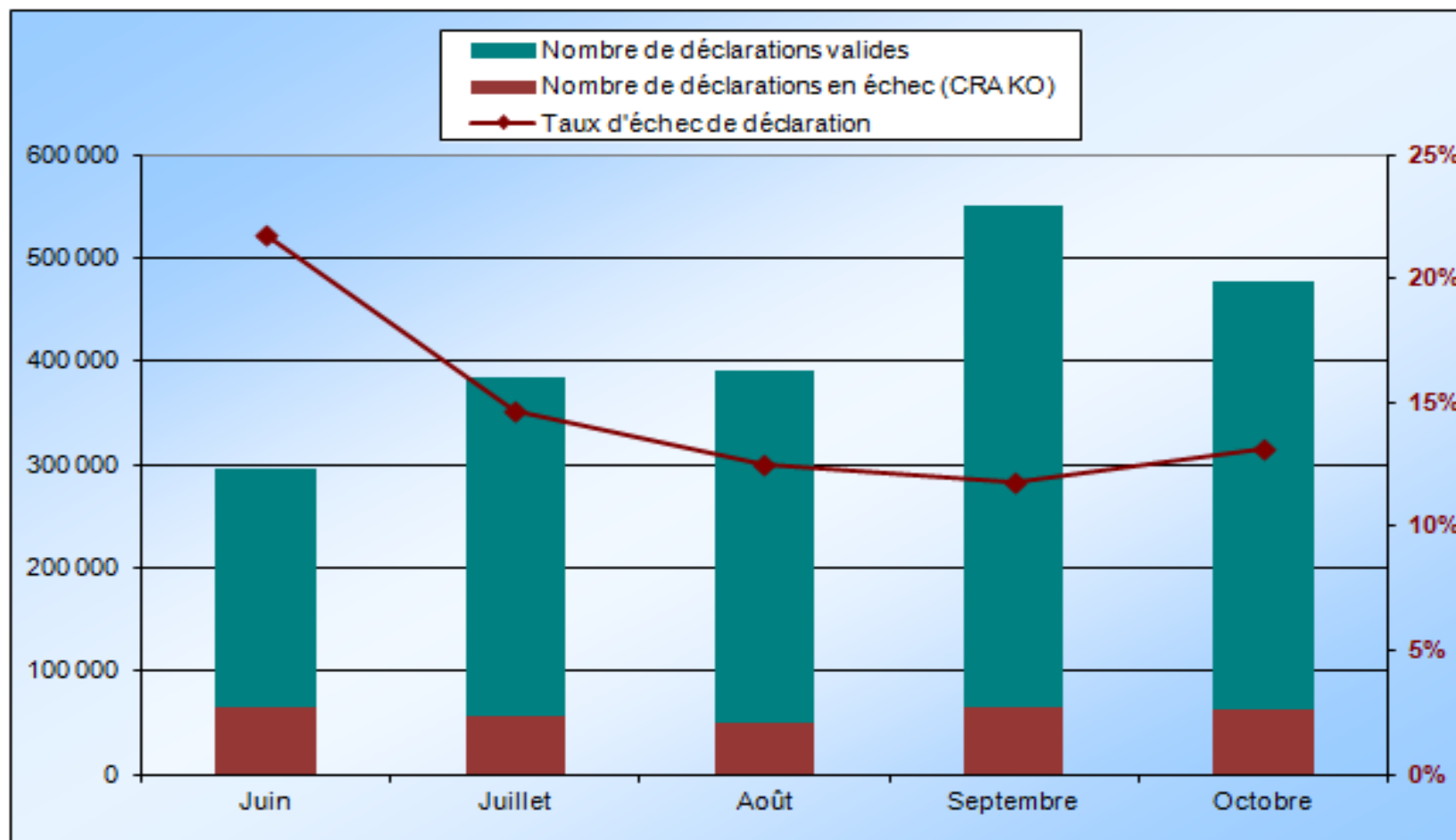
- Entre 7 500 et 10 000 employeurs par mois commandent des AE papier auprès de Pôle Emploi.
- Parmi ces employeurs, environ un tiers est concerné par le décret.
- Nous pouvons noter la présence de collectivités territoriales, d'hôpitaux, de « petits » supermarchés. Quelques grands employeurs apparaissent également.

9h45 – 10h00

2 - Bilan qualitatif de l'AED

2 - Bilan qualitatif de l'AED

État des déclarations : en moyenne 59 500 CRA KO par mois

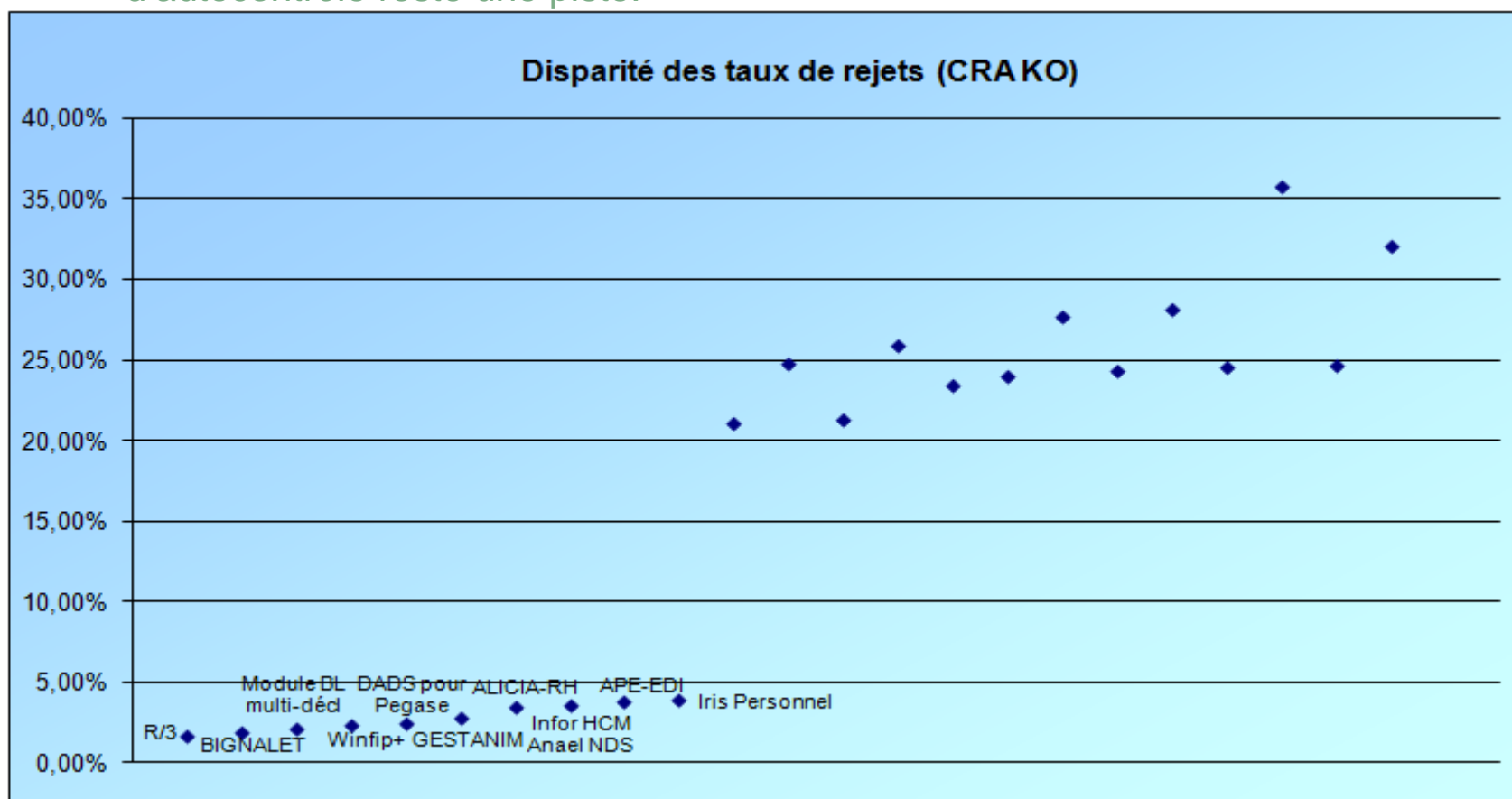


2 - Bilan qualitatif de l'AED

Des disparités malgré un même cahier technique partagé

(données du mois de septembre 2012)

- Nous contacterons les éditeurs de logiciels pour améliorer leurs taux. L'outil d'autocontrôle reste une piste.



2 - Bilan qualitatif de l'AED

Les principaux contrôles générant des rejets, par fréquence d'apparition

Couverts par le cahier technique et l'autocontrôle

- La rubrique S40.G10.00.035 (Date de versement des salaires) est obligatoire pour les déclarations de nature '10' ou '15'
- La valeur zéro est acceptée si le code unité d'expression du temps de travail (S40.G15.05.025.001) est > 21 (Pige, vacation, Jours d'embarquement)
- Code activité du salarié assujettie (S48.G10.00.015) est à 03 (non assujetti)
- Le taux de travail à temps partiel (S40.G15.00.020.001) doit être présent pour le privé si le code modalité de travail (S40.G15.05.013.001) est à 20

Relèvent des consignes éditeurs ou de la conception des logiciels

- Une fin de contrat de travail ne doit pas avoir déjà été transmise par un même employeur, pour un même salarié et pour un même contrat
- Le numéro d'ordre d'une déclaration ne doit pas correspondre à une déclaration déjà acceptée

2 - Bilan qualitatif de l'AED

Qualité des attestations employeur rematériales (AER)

- Analyse de 170 AER (sondage aléatoire) depuis le 26/09/12 (toujours en cours)
 - 75% contrats de très courtes durées (de type saisonniers ou assimilés)
 - 19% de CDD et CDI (hors très courtes durées)
 - 6% de contrats entreprises secteur public

- Analyse Réglementaire (post CRA)
 - ✓ Globalement, les AER permettent l'instruction des dossiers des demandeurs d'emploi
 - ✓ A noter des incompréhensions réglementaires (analyse des dossiers par les conseillers) dues aux données incohérentes de la paie (ex: salaires /jours)
 - ✓ 2,5% des AER analysées montrent des incohérences entre la base de cotisations déclarée et les autres données constituant l'AE

- AE secteur public
 - ✓ Conformés à la version de norme utilisée
 - ✓ La version N4DS V01X07 apportera des compléments attendus

Les restitutions rematériales papier sont de qualité, quant à la lecture et l'analyse du contenu des informations (maquette de référence respectée, lecture claire).

2 - Bilan qualitatif de l'AED

Arrêt de l'exploitation des versions V08R10 et N4DS V01X04 mi-décembre 2012

- V08R10
 - ✓ 284 déclarations du 1^{er} janvier au 27 septembre 2012
 - ✓ 28% d'échecs de déclarations
- V01X04
 - ✓ 515 déclarations du 1^{er} janvier au 27 septembre 2012
 - ✓ 26% d'échecs de déclarations

En comparaison, la version N4DS V01X06 présente un taux d'échecs de 14%

2 - Bilan qualitatif de l'AED

Délai de transmission des CRA et AER

CONSTATS

- L'engagement de Pôle emploi prévoit un délai maximum de 24h pour la mise à disposition du CRA et de l'AER.
- Lors de périodes de forte collecte (début et fin de mois), le délai de mise à disposition des CRA et des AER est allongé

	Nombre moyen de déclarations reçues par jour	Délai moyen de production des ARL	Délai moyen de production des CRA et AER
Période d'activité « standard »	22 408	13 sec.	30 min.
Période de forte charge	47 787	4 min.	4h18

2 - Bilan qualitatif de l'AED

Améliorations effectuées

- Les délais de mise à disposition sont mis sous surveillance (métrologie) et historisés quotidiennement
- Priorisation des fichiers en fonction de la taille des fichiers
 - trois niveaux de priorité,
 - priorité maxi aux fichiers de moins de 10Ko,
 - priorité moyenne aux fichiers de moins de 50Ko
- Augmentation de la parallélisation des traitements (+ 30%)

	Nombre moyen de déclarations reçues par jour	Délai moyen de production des ARL	Délai moyen de production des CRA et AER
Période d'activité « standard »	22 408	13 sec.	30 min.
Période de forte charge Avant optimisations	47 787	4 min.	4h18
Période de forte charge Après optimisations	43 734	3 min.	2h13

Améliorations prévues

- Ajout de nouvelles machines ce qui rendra possible une nouvelle augmentation de la parallélisation des traitements (échéance 1^{er} trimestre 2013)

Mise à disposition des CRA et des AER PDF :

En raison d'exigences de sécurité et de confidentialité, le CRA et l'AER ne seront plus transmis par mail à partir du 12 novembre

- **Déclarant utilisant le service AC Dépôt :**
 - A l'issue du traitement de son fichier AED, il recevra un mail d'information (adressé au mail d'inscription sur net-entreprises) de mise à disposition du CRA et de l'AER sur son espace personnalisé (pages « Vos envois »).
- **Déclarant utilisant le mode EDI (léger ou lourd) :**
 - Le déclarant EDI utilisant le retour par mail : Temporairement, le mail ne sera pas transmis. Le CRA et l'AER seront mis à disposition sur son espace EDI (SFTP ou transmission VPN).
 - A compter de fin décembre 2012, il aura la possibilité de mettre à disposition le CRA et l'AER sur le compte EDI (léger ou lourd) d'un tiers. Un mail sera transmis pour informer le tiers de la mise à disposition du CRA et de l'AER sur son compte EDI.
Pour les comptes EDI léger (SFTP), le déclarant devra renseigner dans l'entête SEH la référence du compte du tiers.
Pour plus de détails, une documentation sera publiée sur net-entreprises semaine 46.

2 - Bilan qualitatif de l'AED : Évolutions applicatives impactant le déclarant



Autres évolutions

- Service, test et réel, V01X07 ouvert dès le 12 novembre 2012
- Service AC DEPOT : dès le 12 novembre 2012,
 - Les quotas sur la taille et le nombre de déclarations d'un fichier AED seront revus à la hausse
 - Taille : 2Mo
 - Nombre de déclarations : 100
 - Mise en place d'une page de délestage: en cas de forte influence sur le portail (nombre de connexions supérieur au seuil), une page informant d'une indisponibilité temporaire au service sera affichée au déclarant pour l'inviter à se reconnecter ultérieurement.
 - Mise en place d'une page d'indisponibilité: en cas d'interruption du service pour cause de maintenance, une page d'indisponibilité sera affichée par pole-emploi.
 - Mise en place d'un bandeau d'information dynamique : une information pourra être communiquée en temps réel au déclarant via un bandeau déroulant sur chaque page du service.
- Service Insc. EDI (EDI léger) : prévu fin d'année 2012
 - Authentification par clé : L'accès au compte SFTP sera également possible en implémentant une clé SSH. Pour plus de détails, une documentation sera publiée sur net-entreprises semaine 46.

La hotline Pôle Emploi

	Septembre 2012	Octobre 2012
Nombre d'appels utiles	2 945	2129
Nombre d'appels décrochés 95%	2 804	2058
Nombre d'appels traités au niveau 1 (hotline)	1 547 (55% des appels décrochés)	1481 (73% des appels décrochés)
Temps de réponse moyen	6'00''	6'28''

2 - Bilan qualitatif de l'AED

Les questions les plus fréquemment posées à notre hotline

Réglementaire

- Quel est le salaire à indiquer pour les apprentis ?
- Quel est le dernier jour travaillé payé lors d'un arrêt maladie ?

Technique

- Comment déposer lors d'un échec d'authentification ?
- Pourquoi la transmission de l'AER est parfois plus longue ?

Éditeurs de logiciels

- Comment fait on une 2^{ème} annule et remplace ?
- Comment élaborer le fichier AED ?
- Comment imprimer l'exemplaire AER pour le salarié ?

Pôle Emploi

- Pourquoi certaines AER sont-elles refusées par Pôle emploi (absence précompte...) ?

**La majorité des rejets par Pôle Emploi sont légitimes.
Environ 1 refus par jour pour absence de précompte.**

10h00 – 10h30

3 - Synthèse des réponses au questionnaire

3 - Synthèse des réponses au questionnaire

Questions	Réponses		
Comment se situe le pourcentage d'échecs de vos logiciels par rapport à cette moyenne de 11,8% ?	43% en dessous		8% au dessus
Selon vous, quelles sont les raisons de ces échecs alors que nous partageons le même cahier technique ?	38 % Mauvaise utilisation du logiciel	27% La norme ne couvre pas certaines situations	
Les Comptes Rendus d'Anomalies permettent-ils à vos clients de diagnostiquer facilement les raisons des échecs dans la majorité des cas ?	52% Oui	24% Non	
A votre connaissance, en cas d'échec sur une déclaration, quelle est l'action la plus souvent entreprise ?	70% la déclaration corrigée est renvoyée	20% Utilisation du Web	10% Papier
Associez-vous une aide en ligne à vos logiciels ?	49% Oui	43% Non	

3 - Synthèse des réponses au questionnaire

Questions	Réponses		
Comment percevez-vous l'homologation ?	41% pas de plus value	30% service utile	19% service à renforcer
Faut-il intégrer les contrôles métier de Pôle emploi au niveau de l'homologation ?	27 % Oui	24% Oui avec réserve	38% Non
Faut-il prévoir une homologation à chaque version de la norme ?	5% Oui	11% Oui si structure modifiée	73% Non
Combien de versions faut-il accepter ?	22% une seule version imposée à une date	24% Conserver la précédente quelques mois	30% Plusieurs, en majorité 2 versions

3 - Synthèse des réponses au questionnaire

Questions	Réponses		
Comment jugeriez-vous la hotline Pôle emploi ? De 1 à 10 (1 étant la plus mauvaise note)	6,4/10 Joignable	5,7/10 Délai de traitement	5,2/10 Pertinence
Comment jugeriez-vous le service offert par la bal aedemat@pole-emploi.fr ? De 1 à 10 (1 étant la plus mauvaise note)	7,3/10 Délai de traitement	7,1/10 Pertinence	
Avez-vous une hotline ?	62,2% Oui	13,5% Non	

3 - Synthèse des réponses au questionnaire

Une première analyse

- Rejet AED

- 39% de mauvaise utilisation des logiciels et 62% des éditeurs ont une hotline.

Les hotlines doivent plus accompagner leurs clients.

- Les contrôles bloquants et les autres solutions

- 27% des éditeurs trouvent que les contrôles de la norme ne couvrent pas certaines situations et en cas d'échec 30% des déclarants ont recours à une saisie en ligne via le Web ou produisent une AE papier.

Le cahier technique est toujours présenté aux éditeurs, il faut transmettre ces situations dans la boîte Aedemat@pole-emploi.fr

Un état des résultats des contrôles devraient permettre au déclarant de valider sa déclaration avant envoi.

Si certaines situations sont spécifiques à des secteurs d'activité, nous pouvons vous aider à mettre au point des contrôles spécifiques dans vos logiciels de paie.

- Comptes rendus incompréhensibles

- 23% des comptes rendus ne permettent pas aux clients de diagnostiquer.

La plupart des contrôles devraient être faits avant la transmission de l'AED à Pôle emploi (conformément au cahier technique & à l'autocontrôle mis à disposition). Pour les quelques contrôles restants (double transmission par exemple), les hotlines devraient être en mesure de répondre aux déclarants.

3 - Synthèse des réponses au questionnaire

Une première analyse (suite)

■ Homologation

- 49% trouvent que l'homologation des logiciels est un service utile. 51% trouvent qu'il faudrait intégrer les contrôles métier de Pôle emploi. Pour autant, 73% trouvent qu'une homologation à chaque version n'est pas utile.

Il faut peut être dissocier l'homologation annuelle d'un passage systématique de l'autocontrôle à chaque changement de version. Sur demande, nous pouvons étendre l'homologation à des secteurs d'activité ou des populations spécifiques.

■ Nombre de versions

- 46% des éditeurs trouvent qu'une seule version de la norme doit suffire (dont 22% souhaitent une date de passage imposée). 30% des éditeurs trouvent que 2 versions sont suffisantes.

Nous allons ramener les 4 versions à 2 versions en décembre 2012 . Ceci pour avoir une cohérence des contrôles.

■ Réponses hotline

- 5,2/10 de réponses pertinentes au niveau de la hotline Pôle emploi. Le temps moyen d'une réponse étant de 6 minutes. 62% des éditeurs ont également une hotline.

Il faut avoir d'avantage de réponses pertinentes, sûrement en partageant les bases de connaissances entre les hotlines. Nous l'avons fait avec Jedeclear.com & le GIP-MDS

10h30 – 11h00

4 - Les axes d'évolutions de l'AER
Intervention de M. Didier Gutton (Unedic)



Pistes d'évolution de l'attestation d'employeur

- Evolution fonctionnelle de l'attestation d'employeur destinée à Pôle emploi
 - la mise à jour de l'AE – RG afin d'alléger sa forme et de prendre en compte les dernières dispositions légales (nouveaux types de contrats, motifs de rupture, etc ...) déjà intégrées dans la norme v01x07.
 - la création d'une AE simplifiée pour les employeurs d'intermittents autres que les intermittents du spectacle.
 - ✓ Proposition d'une AER qui agrège mensuellement sur une seule attestation les contrats d'un même employeur, pour un même salarié, un même emploi et un même motif de fin de contrat.

- Evolution technique de l'attestation d'employeur destinée à Pôle emploi.
 - Suppression des lignes, pointillés, ombres ... afin que le PDF soit moins lourd.
 - Contextualisation du support de la rematérialisation des données transmises par voie dématérialisée.
 - ✓ Ne sont pas rematérialisés les champs non remplis.

- Signature par l'employeur de l'exemplaire de l'attestation remise aux salariés
 - La signature scannée ou numérisée peut être admise dans un cadre strictement défini.

11h00 – 11h20

5 - Intervention de M. Daniel Urbani (Pôle Emploi)

11h20 – 11h40

6 - Étapes à venir sur la DSN

Intervention de Mme Elisabeth Humbert-Bottin (GIP MDS)

6 - Étapes à venir sur la DSN



- Situation du projet phase 1
- Perspectives phase 2
- Les apports de la DSN
- Déploiement et accompagnement
- Coordination des démarches AED / DSN

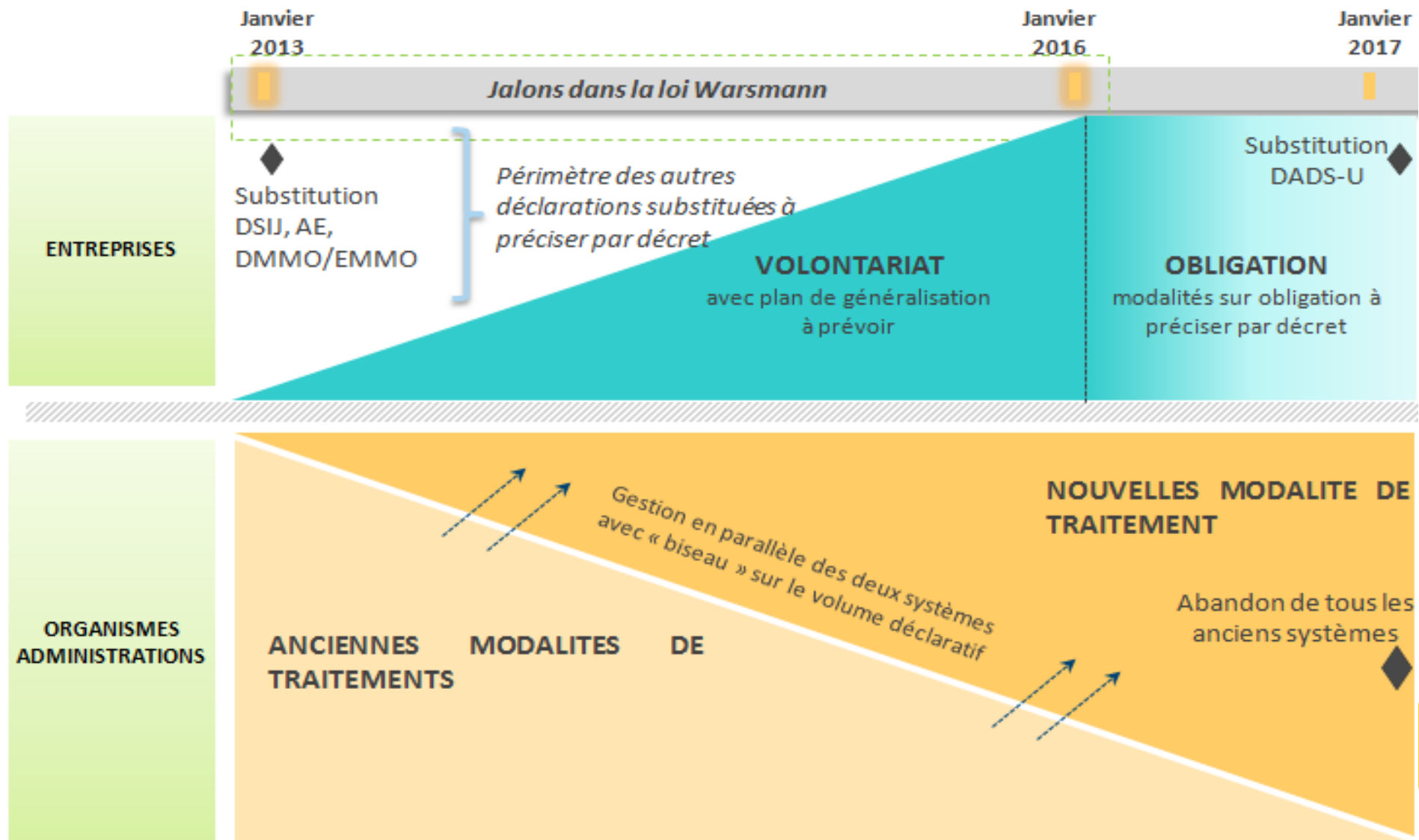


Rappel contexte Phase 1

- ▶ Mise en place progressive
- ▶ Déclarations substituées
- ▶ Exclusions de périmètre
- ▶ Plan de déploiement



Sa mise en place est prévue de manière progressive



Les déclarations substituées en phase 1

- ▶ La phase 1 de la DSN permet la substitution de plusieurs déclarations et devrait entraîner la simplification de certaines procédures

Déclarations substituées		
<i>Déclarations périodiques généralistes</i>	<i>Déclarations événementielles</i>	<i>Simplification des procédures relatives à la fin du contrat de travail pour les institutions de prévoyance complémentaires et supplémentaires</i>
<ul style="list-style-type: none"> - DMMO (Déclaration des Mouvements de Main d'Œuvre) pour les établissements de plus de 50 salariés - EMMO (Enquête sur les Mouvements de Main d'Œuvre) pour les établissements de moins de 50 salariés 	<ul style="list-style-type: none"> - AE (Attestation Employeur) - DSIJ (Déclaration de Salaries pour les Indemnités Journalières) 	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression de l'envoi du formulaire en cas de radiation d'un salarié assuré et de la liste des salariés radiés à produire de manière périodique - Suppression de l'envoi du formulaire en cas de refus ou d'acceptation explicite du salarié de bénéficier de la portabilité de ses droits



Le périmètre de la phase 1

▶ Les délais impartis pour ouvrir, conformément à la loi, la DSN phase 1 aux employeurs volontaires n'ont pas permis de traiter certains cas spécifiques d'entreprises ou de salariés

Catégories d'employeurs et de salariés intégrés dans la phase 1

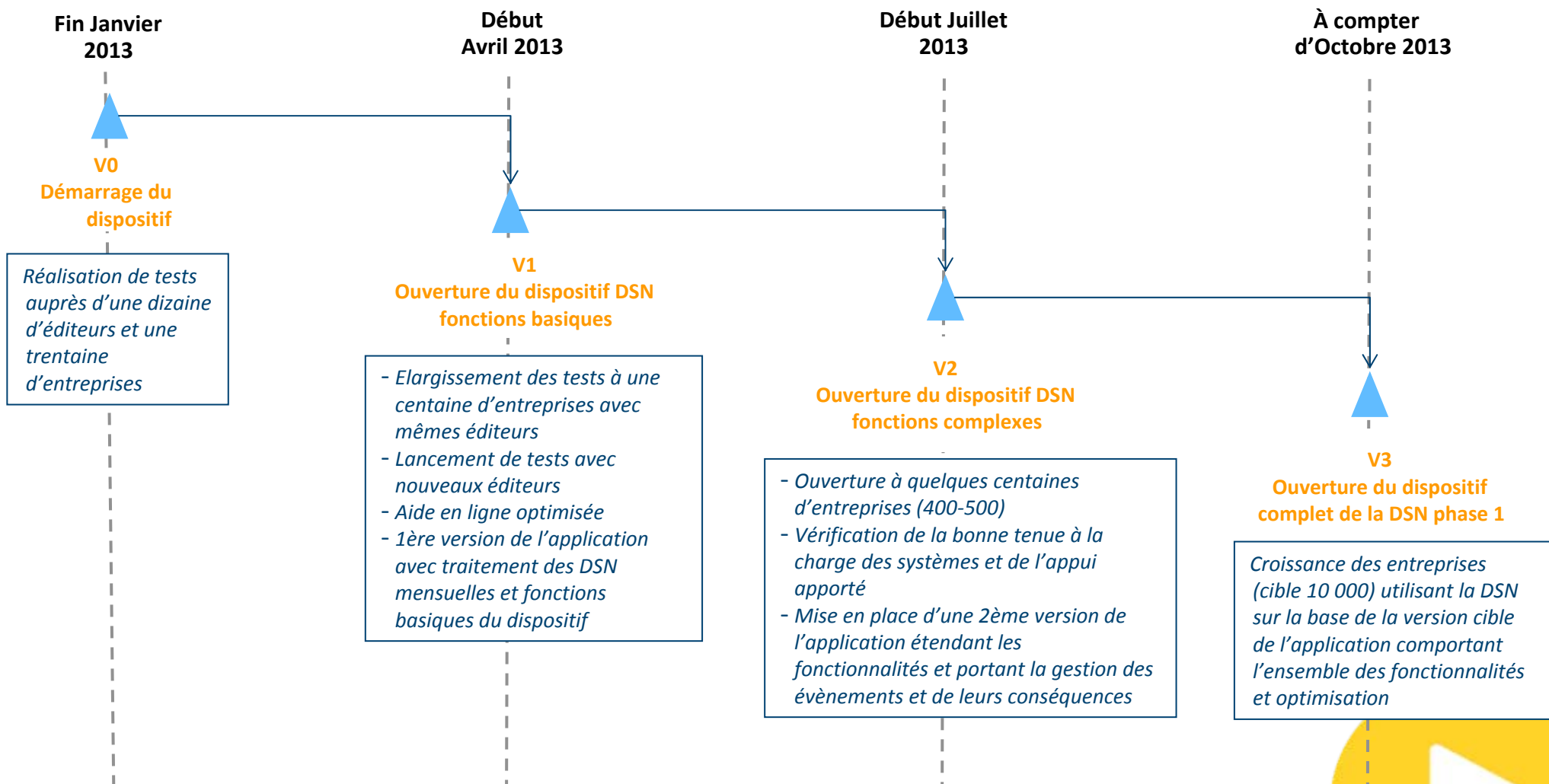
- ▶ Employeurs et salariés du régime général de sécurité sociale et du régime agricole et également les salariés des entreprises mixtes
- ▶ Entreprises dont les salariés relèvent du régime Alsace/Moselle
- ▶ Entreprises dont des salariés dépendent de caisses spécifiques de congés payés (ex: BTP)
- ▶ Entreprises ayant des salariés à temps partiel

Catégories d'employeurs et de salariés non intégrés dans la phase 1

- ▶ Employeurs de St Pierre et Miquelon, de Monaco, de Nouvelle Calédonie, Mayotte, Polynésie française et autres territoires
- ▶ Employeurs de salariés relevant des annexes II (personnels navigants de la marine marchande, marins-pêcheurs), III (ouvriers dockers), VI (employeurs sans établissement en France), VII (entreprises adaptées et centres de distribution de travail à domicile), VIII (employeurs relevant de l'art. L5422-13 ou L5424-3 code du travail), IX (employeurs hors de France ou organismes internationaux, ambassades et consulats) et X (salariés du spectacle) au règlement général de la Convention du 6 mai 2011 relative à l'AC
- ▶ Employeurs du secteur public
- ▶ Employeurs dont le personnel relève d'un régime spécial de sécurité sociale pour tout ou partie des risques
- ▶ Entreprises de travail temporaire (salariés intérimaires)
- ▶ Entreprises pratiquant le décalage de paie

Schéma de déploiement prévu phase 1

▶ Démarrage de la DSN phase 1 en 4 étapes :



Chaque étape donnera lieu à la **production d'un bilan** permettant une **décision** quant à l'enchaînement vers l'étape suivante.

L'avancement des travaux

- ▶ **Commentaire des différentes chantiers**
- ▶ **Vue de la cinématique de traitement**

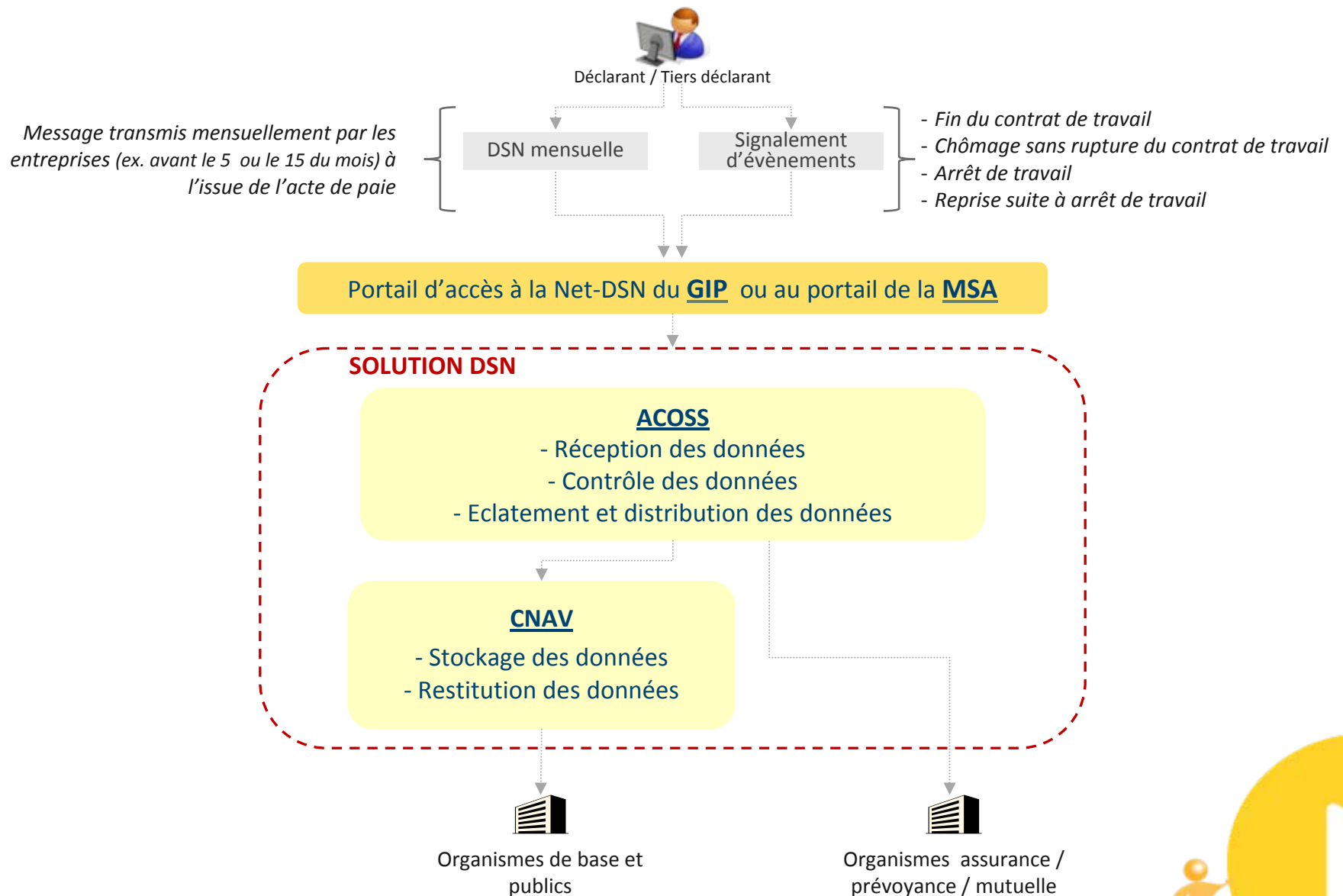


Les travaux de mise en place sont en cours

- ▶ Les études détaillées sont terminées pour le lot 1 de démarrage début 2013
- ▶ **Le cahier technique DSN** pour constitution du message phase 1 est diffusé auprès des éditeurs
- ▶ **L'architecture fonctionnelle et technique** est conçue
- ▶ **Le décret** est en cours de parution
- ▶ **Le dossier CNIL** est constitué et a été déposé
- ▶ **Les développements** sont en cours
- ▶ **Le plan de qualification** est structuré
- ▶ Un **plan de déploiement** a été mis au point avec des échéances régulières de livraison de traitements et de montée en charge en nombre d'entreprises concernées entre début et fin 2013
- ▶ Le **dispositif de support et accompagnement** est en cours avec une première version en place pour accompagner les éditeurs et conseiller les entreprises volontaires
- ▶ Les **rencontres avec les représentants des entreprises** sont en cours
- ▶ Les organismes ont lancé les travaux d'ajustement de leurs systèmes



La cinématique globale au démarrage de la phase 1



Les perspectives phase 2

- ▶ Il est envisagé une seconde étape avant la généralisation
- ▶ Cette étape est portée par une nouvelle lettre de mission adressée par les Ministre à la MOA stratégique
- ▶ Cette étape interviendrait sur le second semestre 2014 et ajouterait aux déclarations substituées la DUCS URSSAF (et seulement cette DUCS) et si possible la prise en compte des ETT, décalages de paie, et certaines gestions spécifiques (BTP, ...)
- ▶ Des jalons intermédiaires d'obligation avant 2016 pourraient être situés selon des seuils



La DSN est une innovation numérique majeure

- ▶ **Fondamentalement basée sur la transformation des processus que permet le numérique**
- ▶ **Elle implique de fait la ré ingénierie des processus dans les entreprises et dans les organismes**

Dématérialisation

Fil de l'eau

- ▶ **Une innovation induite dans les processus**
- ▶ **Elle constitue la fin des processus distincts dans les entreprises et chez les tiers déclarants**

La déclaration est reconstituée et parfois restructurée à côté de la paie

La traçabilité de bout en bout n'est pas assurée

- ▶ **La source de toute procédure devient la paie**

Contrôles

Historisation

Correction dans une paie suivante

Les logiciels doivent évoluer pour le permettre



Les apports majeurs de la DSN

- ▶ **Pour les entreprises : en cible** une seule transmission automatisée avec un rythme mensuel plutôt qu'une trentaine à des rythmes différents, des retours au fil de l'eau progressant vers une dématérialisation complète des déclarations sociales ; c'est une véritable sécurisation des processus ;
 - Dès la phase 1, il y a des apports en ce sens (une seule déclarations plutôt que 4, sécurisation sur les droits maladie et chômage) et également des apports supplémentaires en cas de subrogation
- ▶ **Pour les salariés** : une meilleure prise en compte des droits et une accélération possible des délais de liquidation
- ▶ **Pour les organismes** : la garantie de la correspondance entre cotisations et ouverture de droits, l'opportunité de nouveaux contrôles ou nouvelles procédures
- ▶ **Pour l'Etat** : un meilleur suivi des données des entreprises pour évaluer les politiques publiques, les faire évoluer et lutter contre la fraude, soit une étape décisive de modernisation des formalité en liaison avec le projet ANSE



Pourquoi faire de la DSN en 2013 ?

- ▶ **La DSN remplacera, à l'horizon 2016, l'ensemble des déclarations demandées aux entreprises et fondées sur les données sociales, c'est-à-dire les données gérées en paie et dans les logiciels RH**
 - ▶ Il est important pour les entreprises de bien s'y préparer.
 - ▶ En outre selon le contenu de l'étape 2014, si la DUCS ACOSS est alors remplacée, les procédures auront pu être rodées avant que la DSN ne porte d'éléments financiers

- ▶ **La DSN phase 1 est particulièrement recommandée :**
 - ▶ **Aux entreprises qui souhaitent minimiser les risques de goulot d'étranglement au moment où la DSN deviendra obligatoire en 2016.**
 - ▶ **Aux entreprises qui comptent faire évoluer leur SI RH**
 - ▶ **Aux entreprises des secteurs ayant fortement recours aux CDD ou avec un fort turnover.**
 - ▶ **Aux entreprises s'appuyant de manière forte sur le fonctionnement numérique d'un progiciel**



DSN et AED : quelle gestion de la cohérence des démarches ?

- ▶ **Certaines grandes entreprises utilisent à ce jour de l'EFI pour émettre des AED**
 - ▶ Limites de faisabilité sur l'administration du système que cela implique
- ▶ **L'expérience de Pole emploi sur l'AED a permis d'ouvrir un travail concerté DGEFP UNEDIC sur les pistes possibles de simplification notamment les possibilités pour la suppression de l'AER**



DSN et AED, cohérence des démarches

- ▶ La problématique du « modèle DSN » (1 salarié a n contrats et toute paie est rattachée à un contrat) dans les contextes particuliers fait l'objet d'une analyse commune
- ▶ La DSN peut constituer pour les éditeurs une opportunité de produits « simplifiés » dans les sorties proposées pour permettre aux entreprises de moins de 10 salariés d'entrer dans la dématérialisation sans avoir le ticket DADS U
 - ▶ Cela aura un effet positif sur le taux de dématérialisation des AED
- ▶ En 2013 une étude sera ouverte pour que le SI Pole emploi accepte un format AED plus proche du format DSN reconstitué



Un site internet dédié : DSN-info

- ▶ Un site dédié à l'information autour de la DSN sera mis en ligne courant septembre
- ▶ Les objectifs de ce site sont :
 - ▶ Expliquer et informer sur la DSN
 - ▶ Recruter des éditeurs et des entreprises volontaires
 - ▶ Accompagner les acteurs s'engageant dans la DSN à travers une FAQ



11h40 – 12h00

**7 - Intervention de M. Reynald Chapuis (Pôle Emploi)
Direction de la Stratégie et des Relations Extérieures**

La DSN : quels enjeux métiers ?

Un projet qui offre de nombreuses possibilités d'exploitations métiers concrètes



Un potentiel à exploiter...

- Après des années d'étude et d'expérimentation, la Déclaration Sociale Nominative (DSN) prévue par la loi Warsmann (article 35) va être lancée en janvier 2013 sur la base du volontariat, avant de devenir en 2016, le **processus unique et obligatoire de collecte des données sociales relatives aux salariés**. La DSN vise ainsi à rassembler une trentaine de déclarations sociales en une seule, en simplifiant et **dématérialisant les échanges entre entreprises et OPS** (Organismes de protection sociale).
- Les données qui pourraient être récupérées de la DSN offrent **de nombreuses opportunités métiers** pour Pôle emploi, qui vont bien au-delà des enjeux souvent associés uniquement au métier de l'indemnisation, notamment sur :
 - La stratégie de l'établissement
 - L'organisation du travail
 - Les statistiques, productions intellectuelles, évaluations
 - La construction de l'offre de services aux DE, notamment sur le volet orientation et formation
 - Les systèmes d'informations
 - Les fraudes
 - La construction de l'offre de services aux Entreprises
- Pour **renforcer le positionnement** de Pôle emploi sur le sujet et **préparer la phase de généralisation** du projet, nous organisons un séminaire interne **réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la DSN (métier et SI)**, qui s'articulera autour de 3 objectifs principaux :
 - Présenter le dispositif de la DSN et des différentes phases de sa mise en œuvre
 - Valoriser la phase 1 du projet DSN
 - Au-delà de 2016, identifier les impacts de la DSN sur les différents métiers

L'objectif est de formaliser nos convictions et nos propositions d'actions afin d'estimer l'intérêt du portage politique nécessaire à ce projet et à nos futures demandes et légitimer Pôle emploi sur l'accès aux flux mensuels des données des actifs

Des réflexions autour des 2 phases du projet

1- Valoriser la phase 1 du projet DSN



« *Quel apport de l'AED aujourd'hui ? Quel impact sur l'organisation de demain ?* »

Questions associées...

- Est-ce que l'AED a eu un impact sur l'organisation ?
- Quels impacts sur le processus d'inscription côté DE ? Pour le conseiller gestion des droits ? Pour l'EID ? sur l'organisation du travail en plateforme ?
- Quelles sont les données dont nous aurions besoin pour reconstituer l'AE avec des flux mensuels ?
- Pourquoi continuer à rematérialiser l'AE ? Quels indicateurs mettre en place pour le passage de l'AE rematérialisée à l'AED ?
- Comment respecter nos engagements en matière d'information et de délai ? Quelle place donner aux données AE vs le simulateur de droit ?
- Les 13 mois de paie précédant l'AE nous étant transmis comment valoriser ces données côté placement ?
- Comment valoriser le métier et les compétences associés du nouveau demandeur sur la base de l'AED avec le nouveau dispositif d'aide à la saisie du ROME prévu en 2013 ?
- Est-il intéressant de pré alimenter le champ du PPAE sur la demande d'inscription en ligne en le rendant modifiable par le DE ou l'agent ?
- Comment utiliser ces données côté MMT ou IMT comme le fait l'espace personnel en ligne pour déterminer avant l'EID les possibilités de retour à l'emploi ?
- ...

Au-delà des pistes de réflexions qui seront abordées lors du séminaire, une enquête / évaluation sera menée auprès des différents utilisateurs (conseillers, entreprises...) pour objectiver les retours que nous avons sur l'utilisation de l'AED

Des réflexions autour des 2 phases du projet

2- Au-delà de 2016, identifier les impacts de la DSN sur les différents métiers



« *Quelles sont les données intéressantes à récupérer pour PE et quelles exploitations ?* »

Questions associées...

- **Quelles données de la DSN et quelles analyses peut-on en faire pour enrichir les différentes missions de Pôle emploi ?**
 - Accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi
 - Versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés
 - Accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement
 - Orientation et la formation des demandeurs d'emploi
 - Prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises
 - Aide aux entreprises dans leurs recrutements
 - Analyse du marché du travail
- **Sur quelles données de la DADSU annuelle peut-on s'appuyer pour mener des expérimentations sur certaines exploitations métiers afin d'avoir des arguments concrets pour négocier des flux de données en phase 2 ?**
- **Quelle organisation/rôle du mode projet DSN Pôle emploi (« Comment on y va ? ») ?**
 - Organisation de GT ad'hoc ?
 - Articulation avec les autres acteurs ?
- ...

La DSN : nos convictions

Des impacts potentiels sur l'ensemble de la chaîne de valeur de Pôle emploi



Services aux Demandeurs d'Emploi

Inscription et calcul des droits

- Assistance à la constitution du dossier
- Suppression ou simplification des justificatifs papiers demandés au DE (ex. : DAL pré remplie)
- Meilleure anticipation et gestion des pics d'inscription de DE d'où meilleur accueil
- Des info plus quali dès l'EID et d'avantage de temps consacré à la définition du projet
- Soutien au calcul des droits et optimisation de la gestion de l'activité réduite
- Support à la gestion du RSA

Orientation & Formation

- Reconstitution du CV des DE et ainsi leur parcours pour leur proposer des actions de formation / VAE en fonction
- Constitution d'un « Compte emploi » individuel, alimenté notamment avec les données du DIF pour faciliter la mobilisation de formations
- Orientation vers les parcours gagnants grâce à l'analyse des parcours pour identifier les métiers à plus fort potentiel de recrutement selon les profils

Accompagnement et reclassement

- Amélioration de la qualité de l'entretien par connaissance du profil DE
- Facilitation du positionnement du DE sur un parcours d'emploi (pré-segmentation du DE et de sa modalité de suivi)
- Personnalisation de la relation avec le DE
- Evaluation de la qualité du reclassement (type d'emploi, durée)

Services aux entreprises

Prévention d'entreprises en difficulté

- Identification et accompagnement (formations, reclassements...) préventif des entreprises rencontrant des difficultés
- Développement d'une ODS de prévention du chômage (incitation à des formations, RDV bilan pour des profils d'actifs à risque du fait de leur parcours ou du métier qu'ils exercent)

Prospection et collecte des offres

- Définition d'une stratégie de prospection
- Amélioration du ciblage des entreprises à prospecter, prenant en compte notamment les métiers de la demande d'emploi

Relation entreprise

- Anticipation de la demande des entreprises et aide à la définition des offres (i.e. éléments de GPEC-T)
- Conseil auprès des entreprises sur l'adéquation des profils recrutés

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

- Fiabilisation de l'identification des DE (contrôles et certification)
- Détection automatique des périodes non déclarées
- Détection automatique des demandeurs n'ayant pas cotisé
- Fiabilisation des données déclarées

STATISTIQUES

- Informations sur le marché du travail et diagnostics territoriaux :
 - Evolution de l'activité salariée (effectifs mois par mois, par secteur métier et géographique, types de contrats, d'emploi, de qualification, volume de rupture de contrat de travail...)
 - Evaluation du risque de chômage par population
 - Evaluation de l'efficacité du reclassement

Services transverses

12h00 – 12h30 8 - Questions / réponses